

3.2.3.3. Cas 9 : Marée et vent de Nord-est

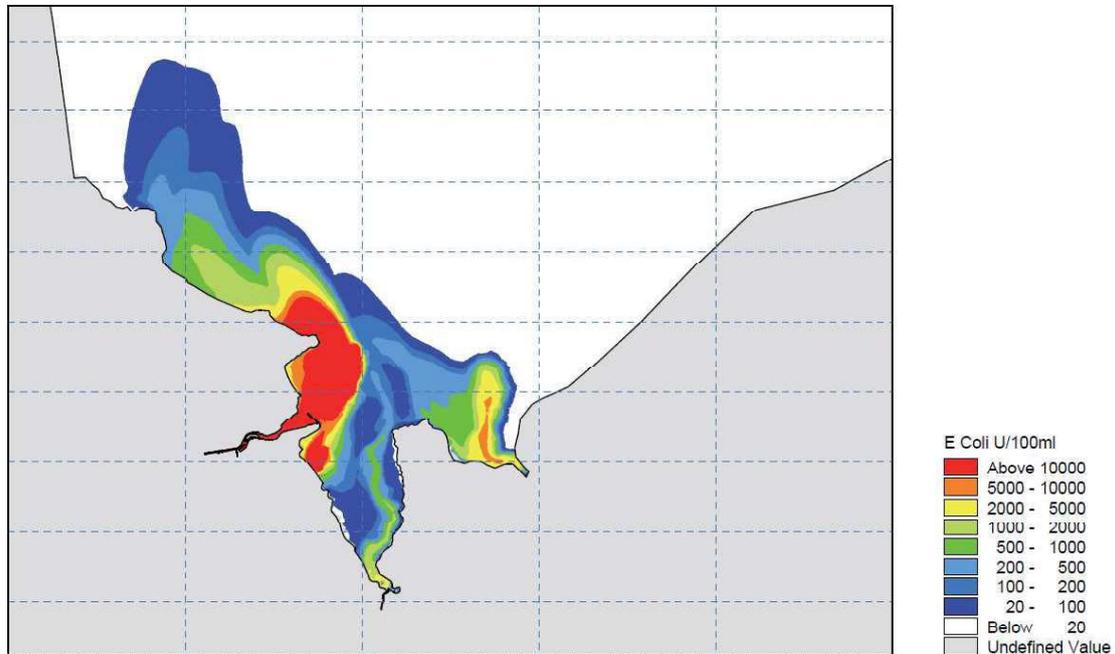
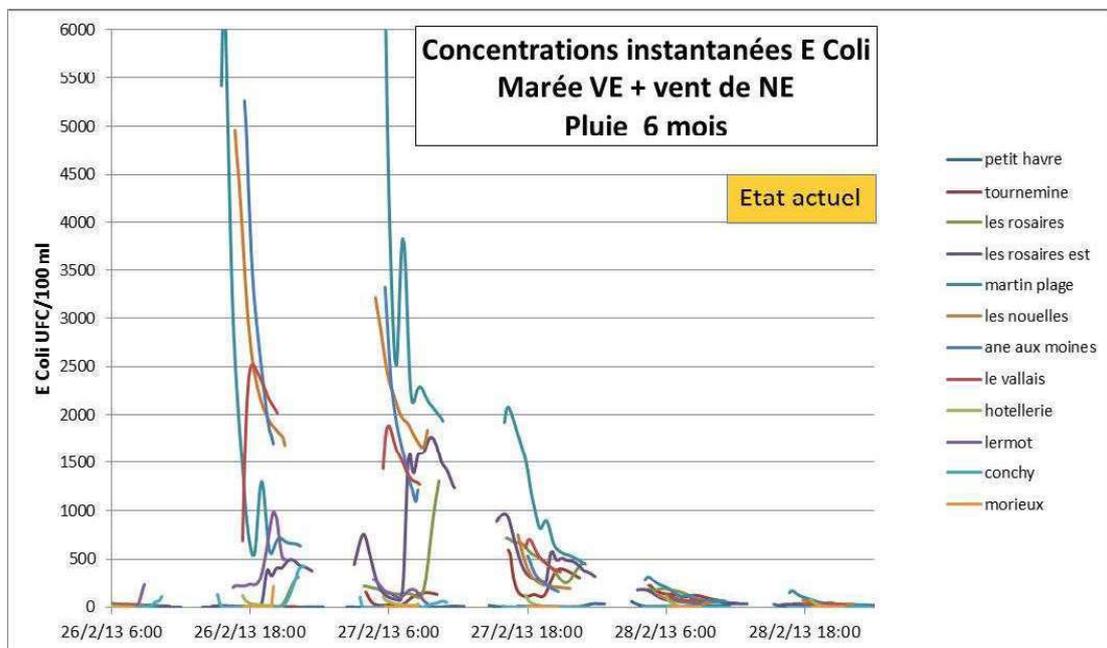


Figure 87 : Cas 9 : Rejets en situation Pluie 6 mois, marée VE + vent de Nord-est, état initial



Graphique 9 : Cas 9

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	5.9 x 10 ²	-
Les Rosaires	1.3 x 10 ³	0h30
Les rosaires Est	1.7 x 10 ³	4h20
Martin Plage	1.7 x 10 ⁴	7h10
Les Nouelles	5 x 10 ³	4h40
Anse aux moines	5.3 x 10 ³	3h00
Le Valais	2.5 x 10 ³	3h20
Hôtellerie	1.2 x 10 ²	-
Lermot	9.9 x 10 ²	-
Conchyliculture	4.3 x 10 ²	-
Morieux	2.1 x 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 55 : Synthèse Cas 9 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.4. Situation actuelle - Analyse des résultats

L'analyse des résultats présentés ci-dessus sous trois formes complémentaires permet de dresser les constats suivants.

- ▶ **En situation de temps sec (cas 1 à 3), la dilution du panache est très bonne.** La qualité des eaux reste classée « bonne » sur l'ensemble des points du domaine, quelque soient les conditions océano-météorologiques (vent et marée). Les concentrations ne dépassent jamais le seuil de 10^2 E. coli (UFC/100ml) et sont même très largement en-dessous de ce seuil sur la plupart des points de suivi. Cela signifie qu'en fonctionnement normal, les STEP du Légué et de Moulin Hery remplissent parfaitement leur rôle.
- ▶ En situation de pluie mensuelle (cas 4 à 6) et semestrielle (cas 7 à 9) en revanche, des concentrations fortes sont observées, avec des valeurs dépassant les seuils « moyen » et « mauvais » en de nombreux points du domaine.
- ▶ En l'absence de vent, le panache a tendance à se déplacer vers le Nord, sous l'action des courants de jusant. Les eaux fortement chargées (supérieures à 10^3 E. coli UFC/100ml, « mauvais ») peuvent être advectées jusqu'à 2 kilomètres au Nord de la Pointe du Roselier en pluie mensuelle et en pluie semestrielle (les concentrations en sortie du Légué sont plus fortes pour cette dernière, ainsi qu'en sortie du Douvenant où un rejet de DO apparaît). Ce panache d'eaux de « mauvaise » qualité touche **les points du Valais en pluie mensuelle et également de l'Anse aux Moines et de Morieux en pluie semestrielle, ce qui souligne le rôle des eaux fortement chargées issues des DO dans la contamination de certains sites.** Des eaux de qualité « moyenne » peuvent également atteindre les points des Nouelles, de l'Hôtellerie, de Lermot et Conchyliculture.
- ▶ En présence de vent de Sud-ouest (cas 2, 5 et 8), le panache est advecté sur plusieurs kilomètres vers l'Est et la commune de Morieux. En cas de pluie semestrielle, des concentrations supérieurs à 10^3 E. coli UFC/100ml peuvent s'étendre jusqu'à 10 km à l'Est du port du Légué.
- ▶ Lorsque le vent souffle du Nord-est (Cas 3, 6 et 9), le panache remonte la côte vers le Nord-ouest et les communes de Plérin et Pordic. En cas de pluie semestrielle, des concentrations supérieures à 10^3 E. coli UFC/100ml peuvent s'étendre jusqu'à 4 km au Nord du port du Légué, le long de la côte.
- ▶ Néanmoins, **ces constatations négatives en temps de pluie doivent être nuancées au regard de la brièveté des phénomènes observés.** Si l'on s'intéresse en effet aux durées de pics de dépassement de 10^3 E. coli UFC/100ml, notamment au travers des graphiques, on observe que ces pics sont la plupart du temps de très courte durée (au maximum quelques heures). Mais on observe également qu'il n'y a pas ou très peu d'effet cumulatif sur la durée, puisque qu'après chaque épisode de pluie, les valeurs sur l'ensemble du domaine repassent sous le seuil « moyen » à « bon » en moins de 36 heures.
- ▶ Cette disparition des concentrations les plus fortes après 24h-36 h indique que les déversements issus des DO et/ou des STEP en mode dégradé sont responsables des contaminations observées sur les différents points de suivi. Et globalement, ces déversements n'ont un effet néfaste que durant quelques heures après la fin d'un épisode de pluie.
- ▶ Etant donné que plus de 75 % des volumes déversés au droit des déversoirs d'orage ou des trop-pleins de postes sont dus au secteur Le Goff, les aménagements prévus sur ce secteur, qui permettent de supprimer ces volumes pour une pluie mensuelle, permettront de diminuer de manière significative les impacts sur le milieu récepteur.

3.2.5. Etat futur 1

L'état futur 1 correspond à la situation future après travaux sur les réseaux prévus dans le PPI établi dans le cadre de cette étude (travaux de mise en séparatif notamment), mais sans aménagement sur la station d'épuration du Legué (fonctionnement en mode dégradé).

3.2.5.1. Temps sec

3.2.5.1.1. Cas 1 Futur : Marée seule

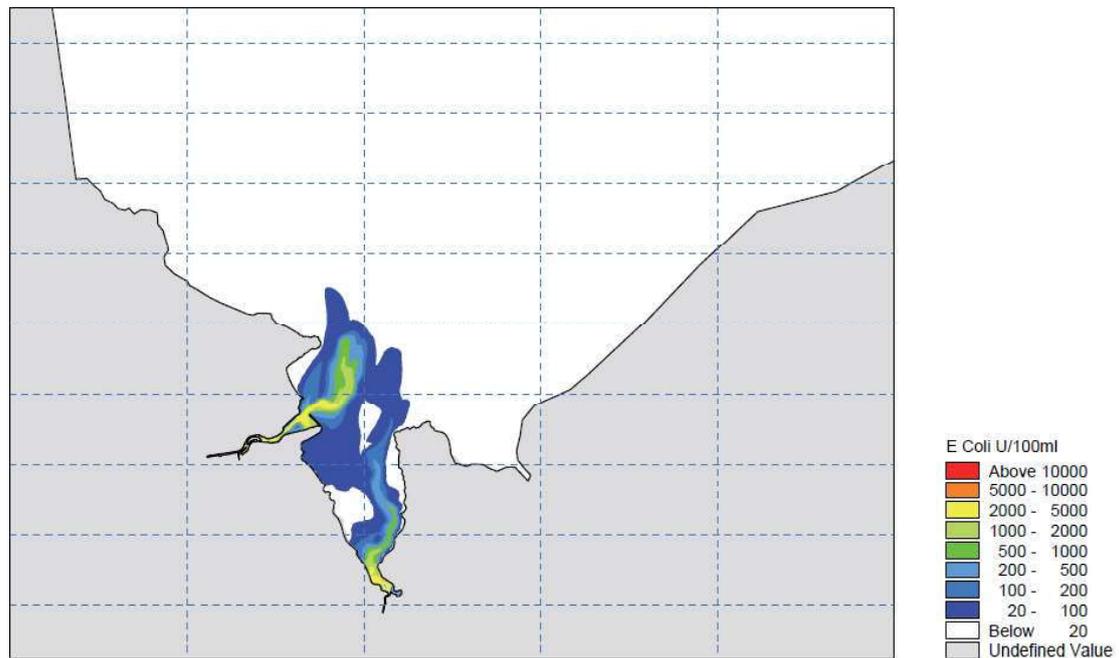
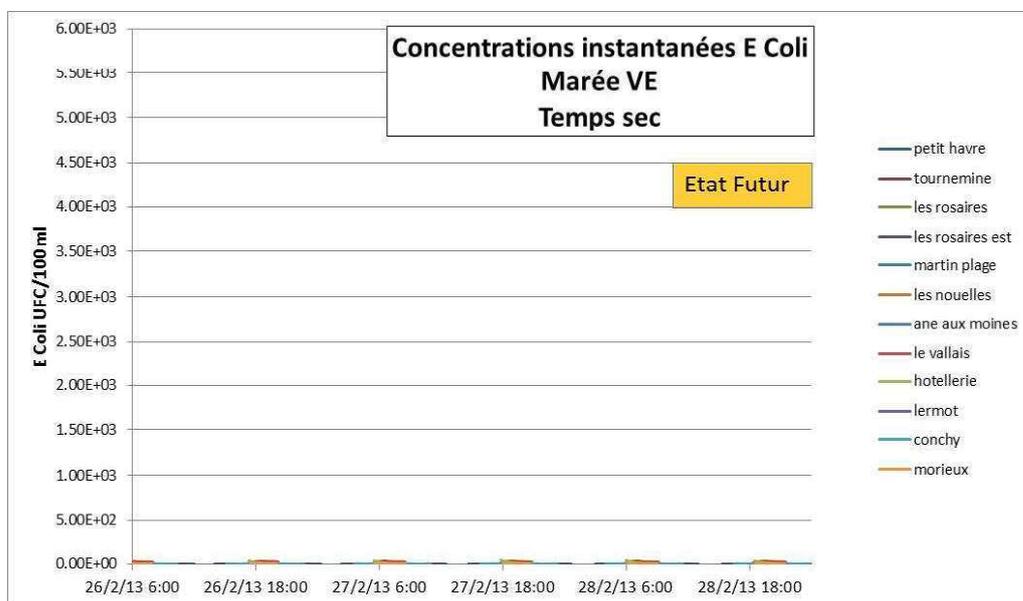


Figure 88 : Cas 1 Futur- Rejets en situation Temps sec, marée VE seule, état futur



Graphique 10 : Cas 1 Futur

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 56 : Synthèse Cas 1 - Futur - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.1.2. Cas 2 Futur : Marée et vent de Sud-ouest

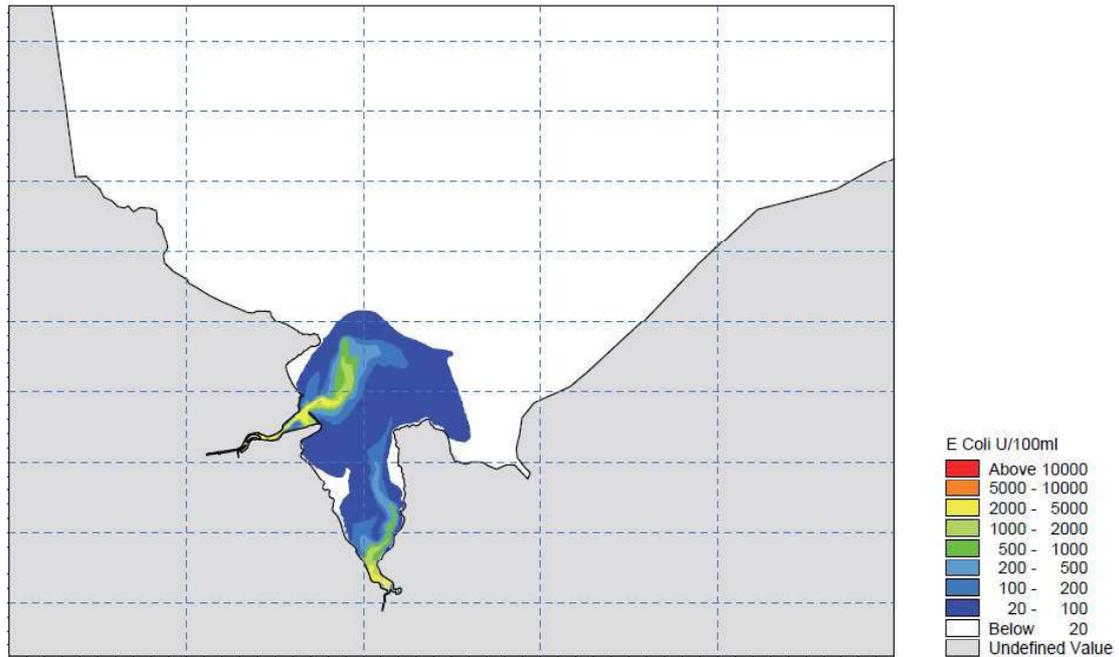
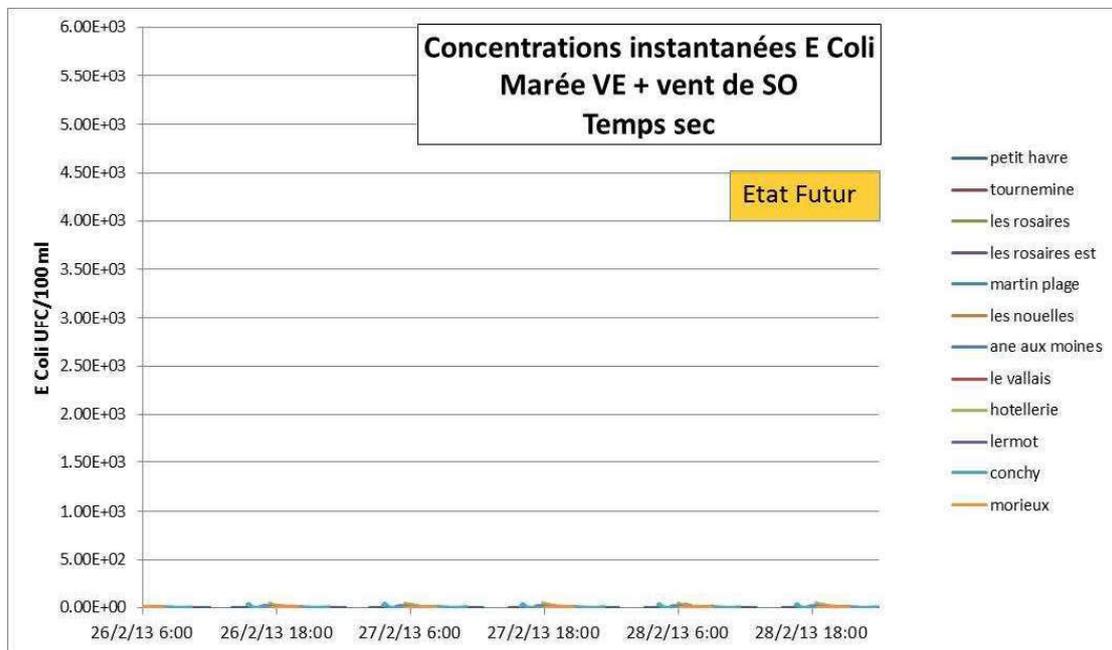


Figure 89 : Cas 2 Futur : Rejets en situation Temps sec, marée VE + vent de Sud-ouest, état futur



Graphique 11 Cas 2 Futur

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 57 : Synthèse Cas 2 Futur - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.1.3. Cas 3 Futur : Marée et vent de Nord-est

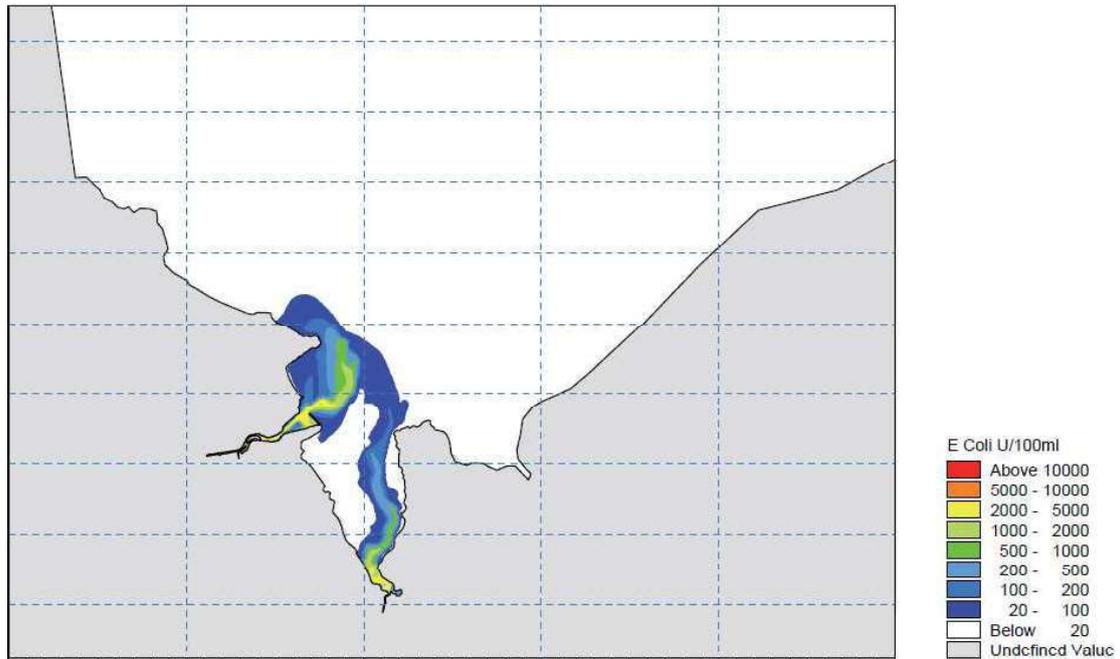
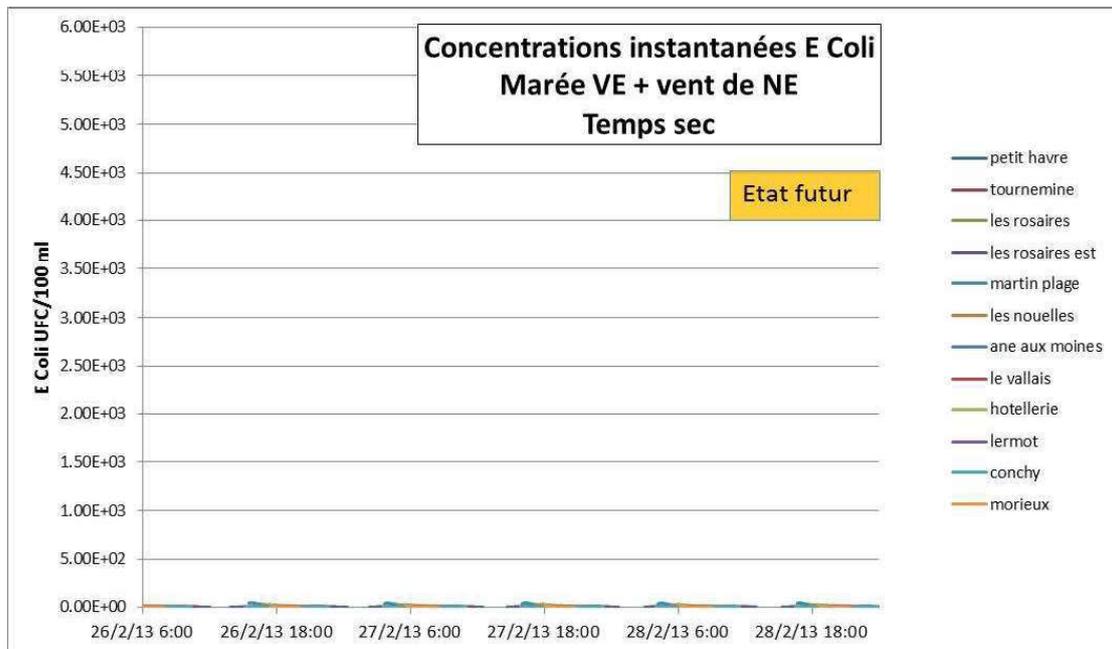


Figure 90 : Cas 3 futur : Rejets en situation Temps sec, marée VE + vent de Nord-est, état futur



Graphique 12 : Cas 3 Futur

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 58 : Synthèse Cas 3 futur - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.2. Pluie mensuelle

3.2.5.2.1. Cas 4 Futur 1 : Marée seule

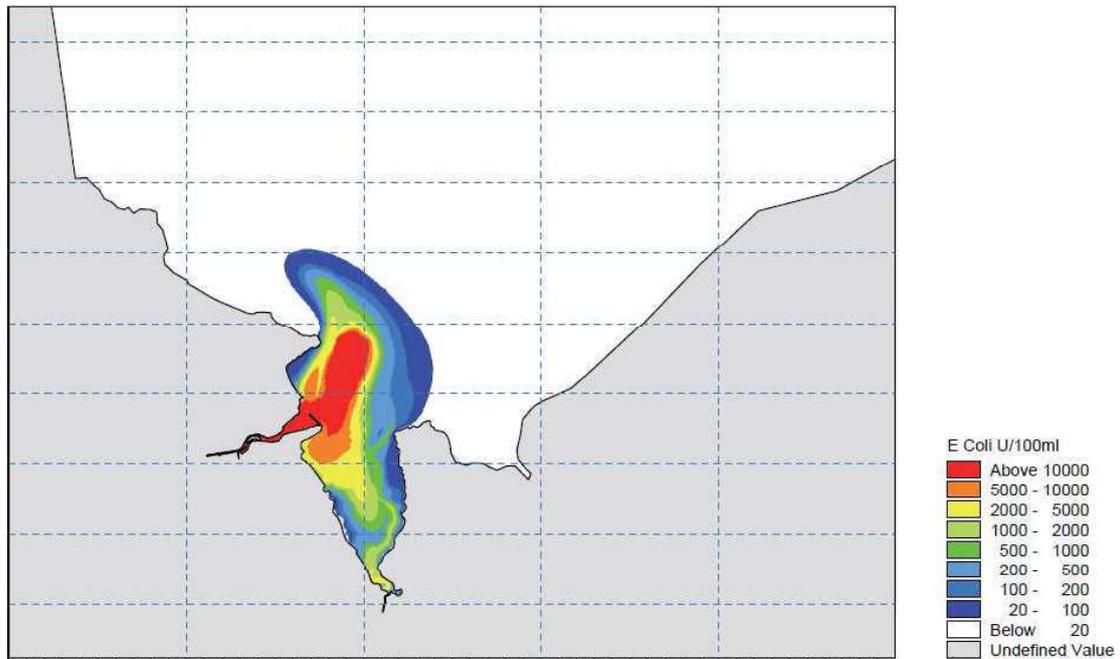
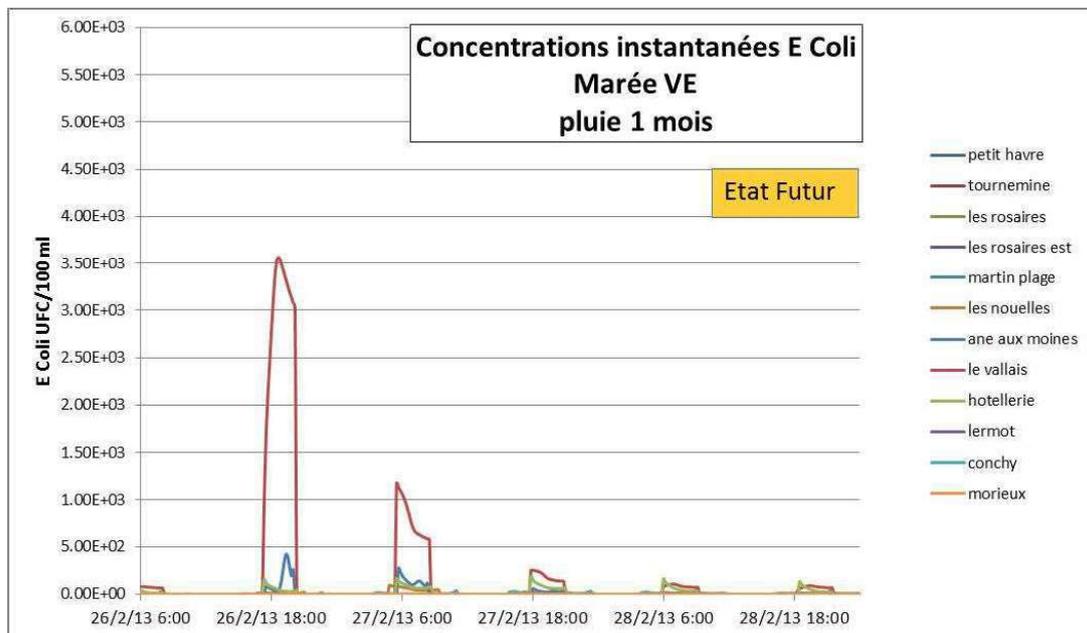


Figure 91 : Cas 4 futur 1 - Rejets en situation Pluie 1 mois, marée VE seule, état futur



Graphique 13 : Cas 4 futur 1

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	4.2 x 10 ²	-
Le Valais	3.6 x 10 ³	2h50
Hôtellerie	1.8 x 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 59 : Synthèse Cas 4 Futur 1 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.2.2. Cas 5 Futur 1 : Marée et vent de Sud-ouest

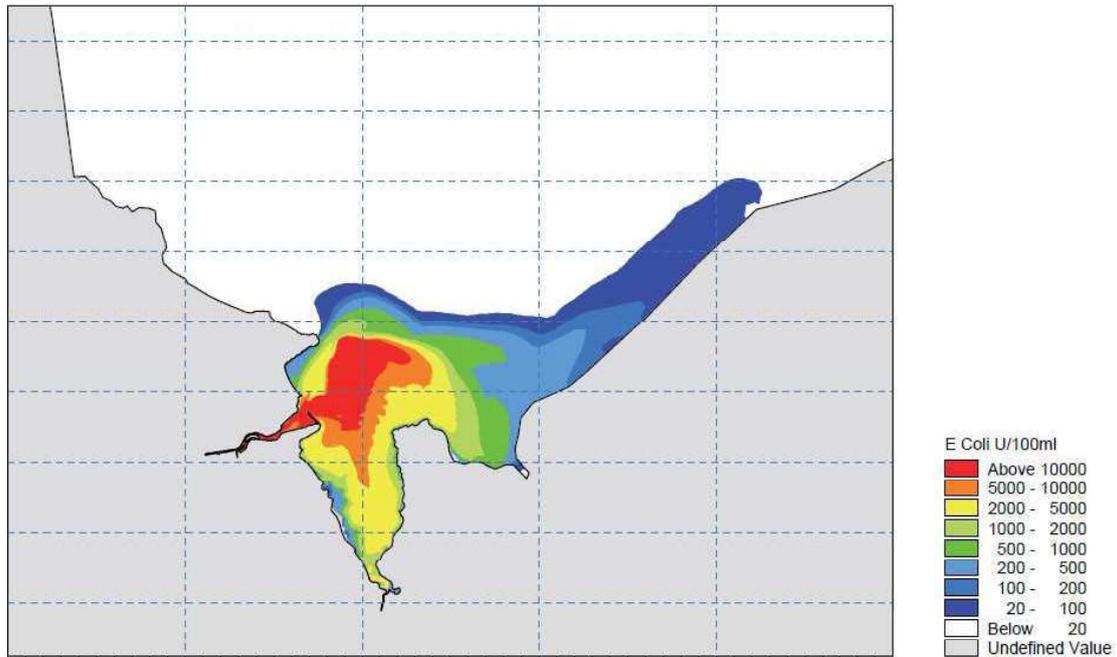
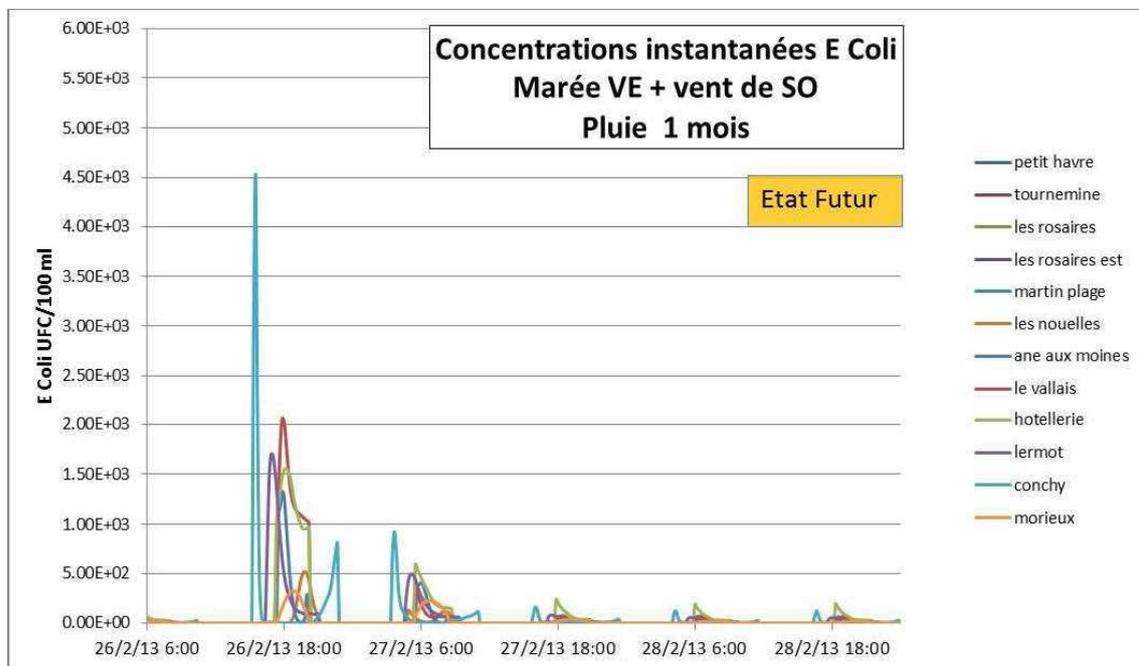


Figure 92 : Cas 5 Futur 1 - Rejets en situation Pluie 1 mois, marée VE + vent de Sud-ouest, état futur



Graphique 14 : Cas 5 Futur 1

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	5.2 x 10 ²	-
Anse aux moines	1.3 x 10 ³	0h50
Le Valais	2.1 x 10 ³	2h50
Hôtellerie	1.5 x 10 ³	2h10
Lermot	1.7 x 10 ³	1h20
Conchyliculture	4.5 x 10 ³	0h30
Morieux	3.2 x 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 60 : Synthèse Cas 5 futur 1 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.2.3. Cas 6 Futur 1 : Marée et vent de Nord-est

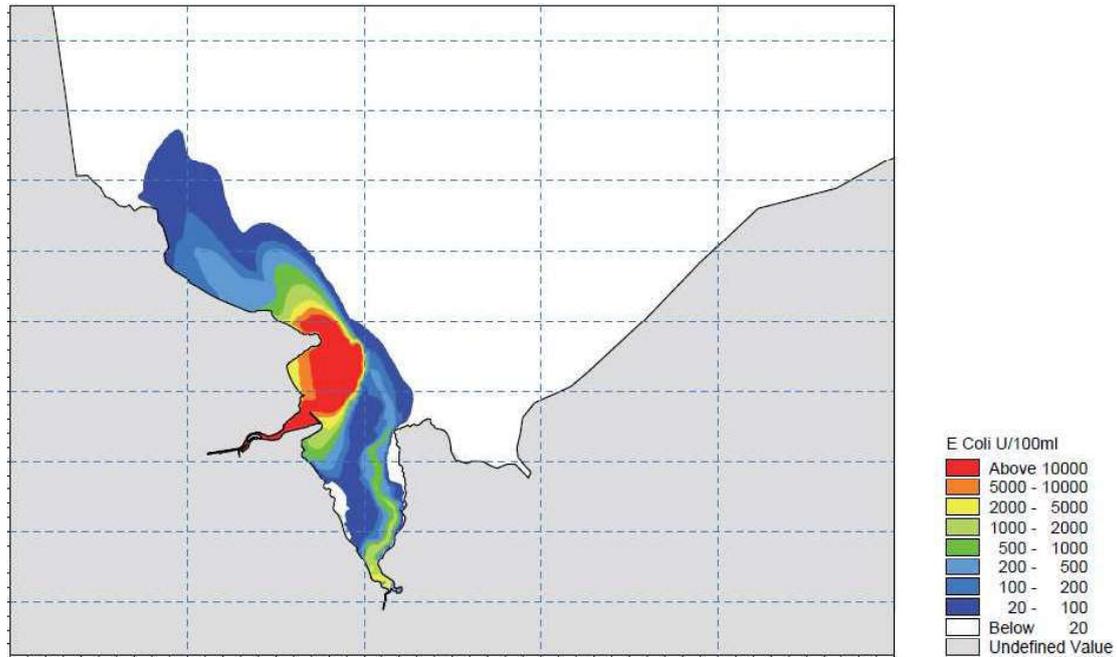
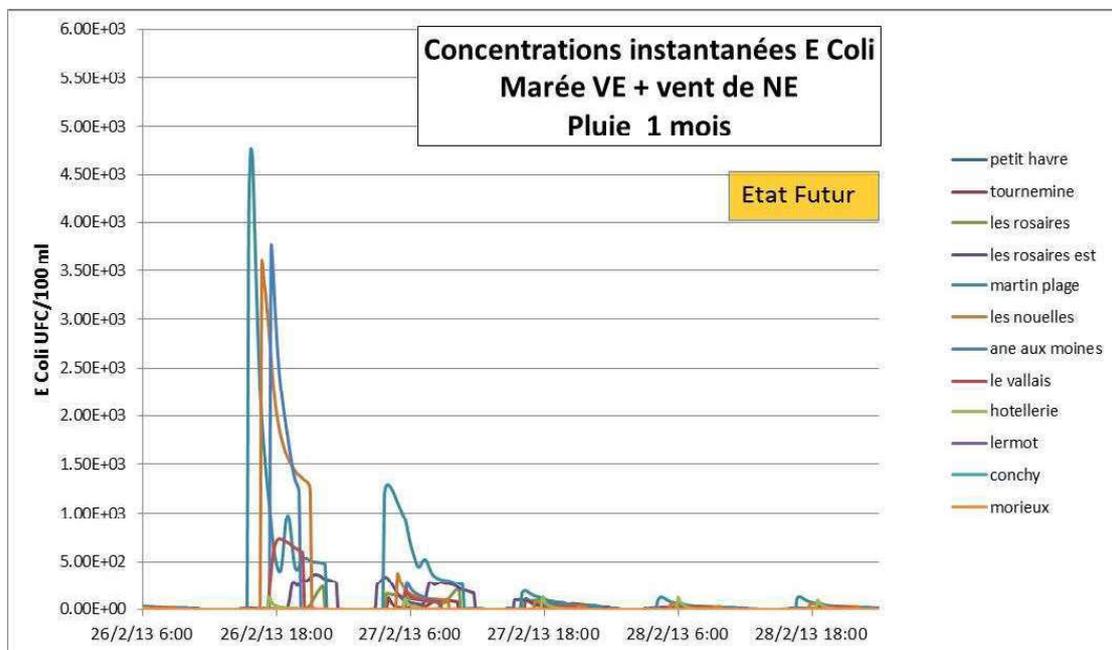


Figure 93 : Cas 6 Futur 1 - Rejets en situation Pluie 1 mois, marée VE + vent de Nord-est, état futur



Graphique 15 : Cas 6 futur 1

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	1.2 x 10 ²	-
Les Rosaires	2.3 x 10 ²	-
Les rosaires Est	3.7 x 10 ²	-
Martin Plage	4.7 x 10 ³	2h00
Les Nouelles	3.6 x 10 ³	4h30
Anse aux moines	3.7 x 10 ³	2h40
Le Valais	7.2 x 10 ²	-
Hôtellerie	1.3 x 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : **BON**, **MOYEN**, **MAUVAIS**

Tableau 61 : Synthèse Cas 6 Futur 1 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.3. Pluie semestrielle

3.2.5.3.1. Cas 7 Futur 1 : Marée seule

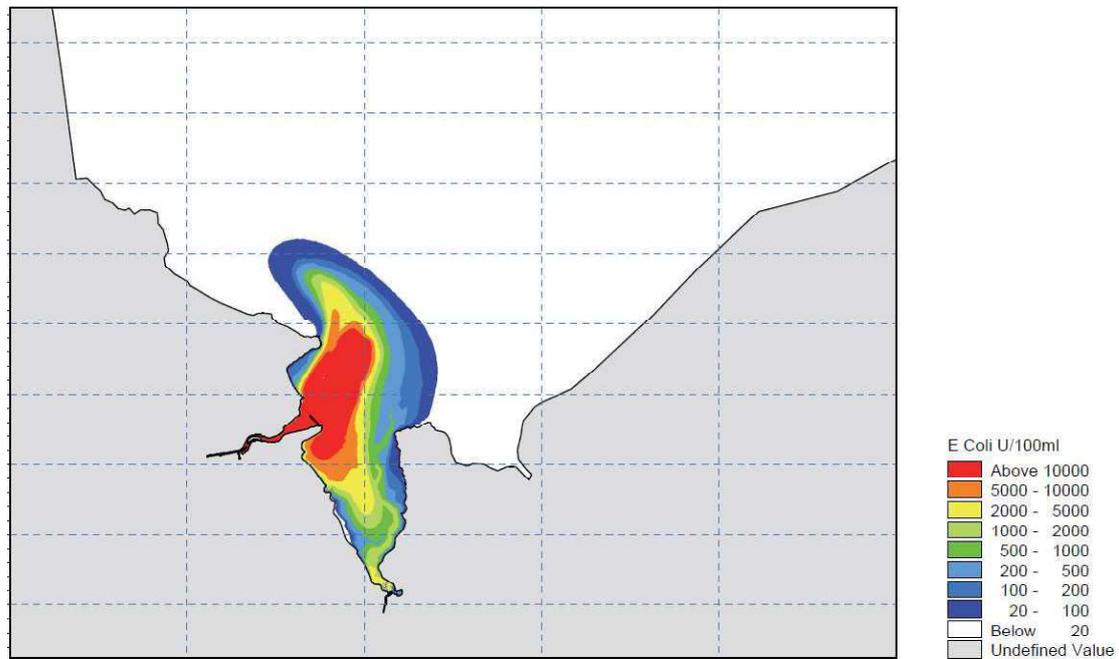
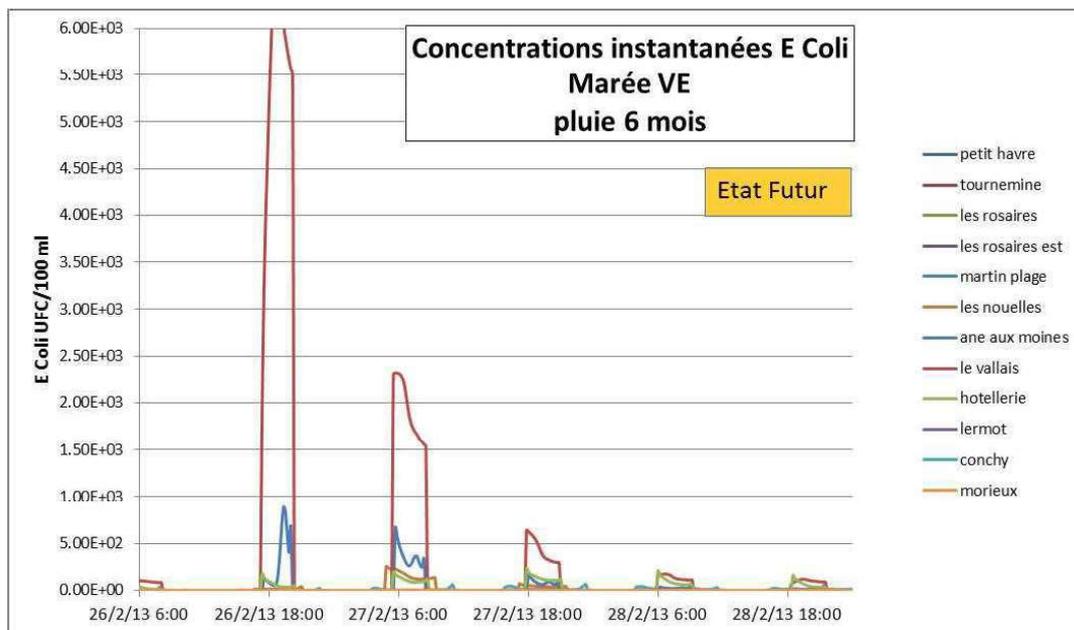


Figure 94 : Cas 7 futur 1 - Rejets en situation Pluie 6 mois, marée VE seule, état futur



Graphique 16 : Cas 7 Futur 1

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	2.5 x 10 ²	-
Anse aux moines	8.8 x 10 ²	-
Le Valais	6.5 x 10 ³	3h10
Hôtellerie	2.3 x 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 62 : Synthèse Cas 7 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.3.2. Cas 8 Futur 1 : Marée et vent de Sud-ouest

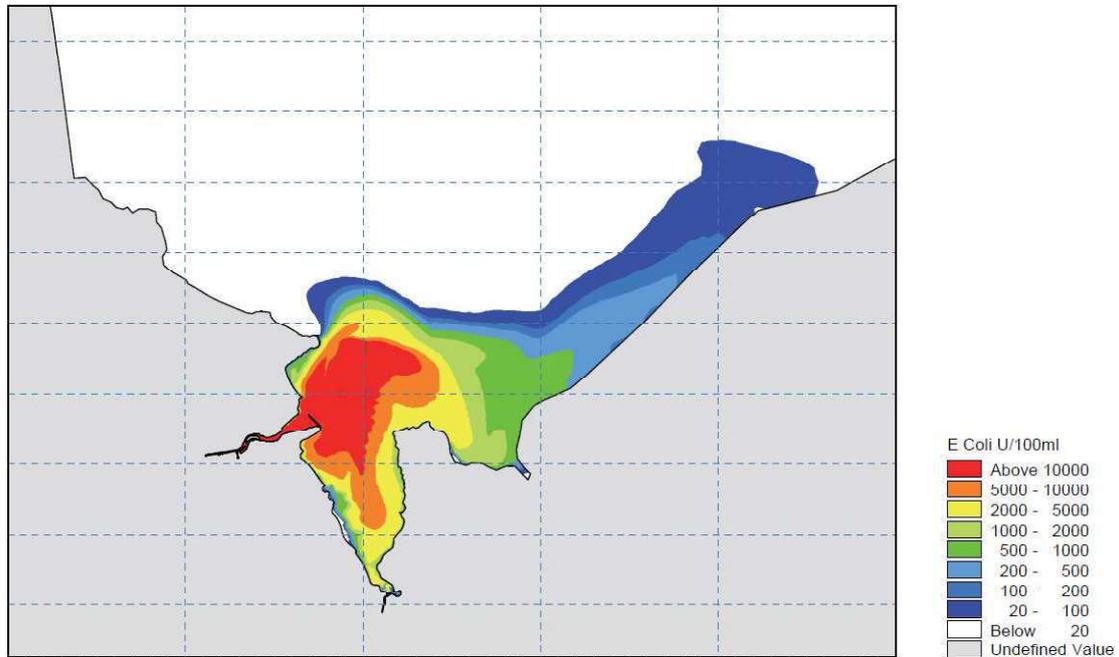
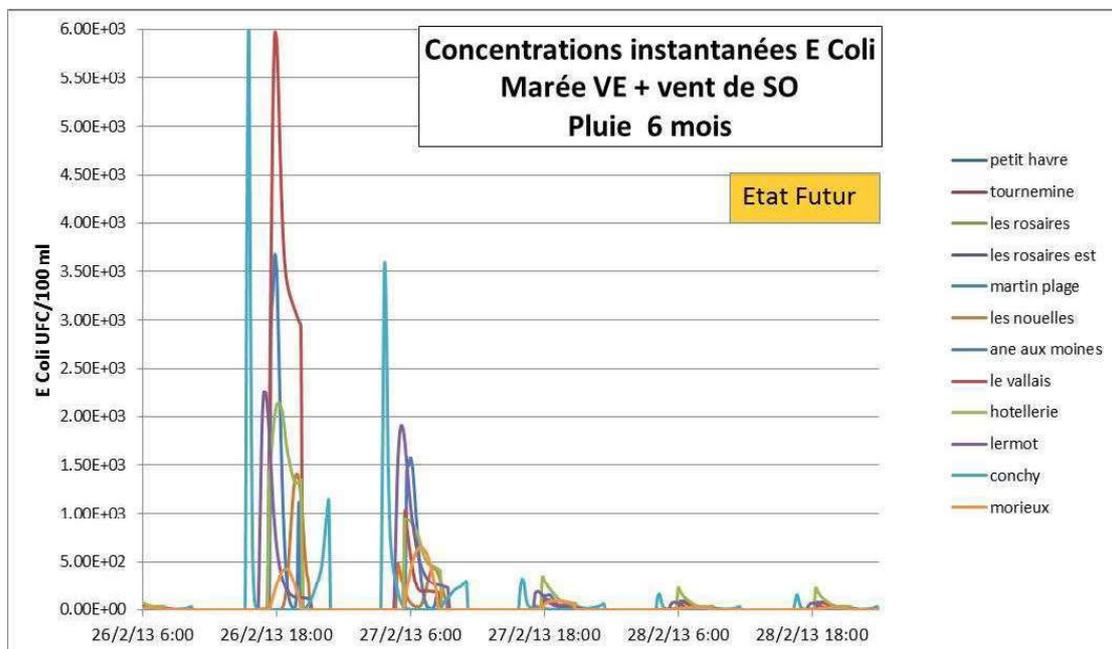


Figure 95 : Cas 8 Futur 1 - Rejets en situation Pluie 6 mois, marée VE + vent de Sud-ouest, état futur



Graphique 17 : Cas 8 futur 1

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	1.4 x 10 ³	0h50
Anse aux moines	3.7 x 10 ³	1h20
Le Valais	6 x 10 ³	3h00
Hôtellerie	2.1 x 10 ³	3h00
Lermot	2.3 x 10 ³	1h20
Conchyliculture	6 x 10 ³	0h40
Morieux	6.4 x 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 63 : Synthèse Cas 8 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.3.3. Cas 9 Futur 1 : Marée et vent de Nord-est

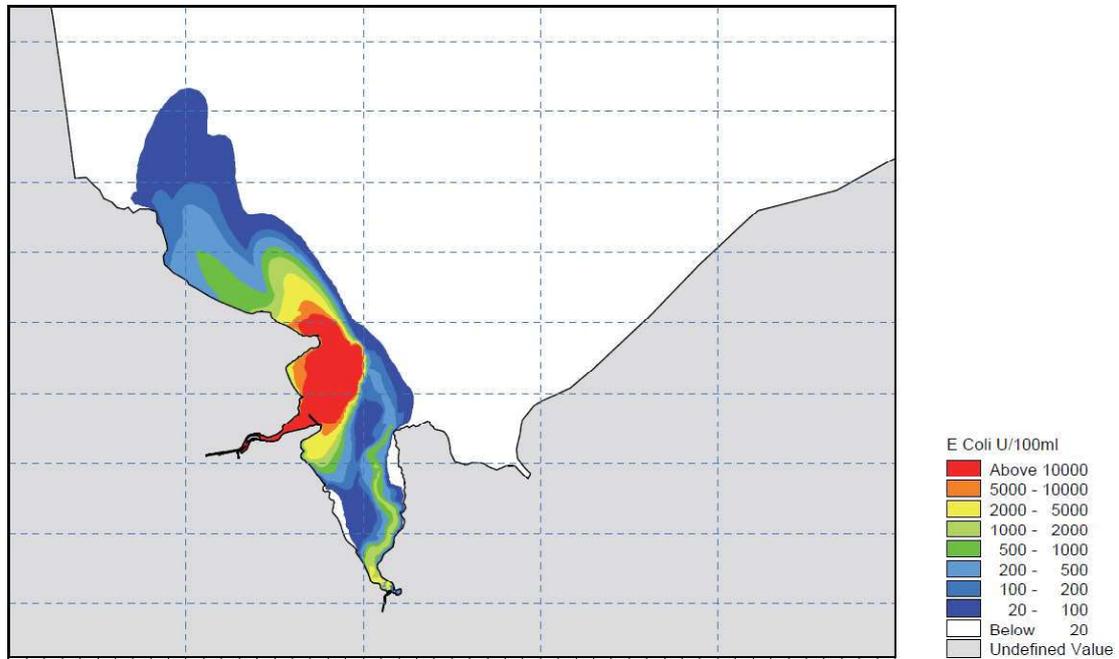


Figure 96 : Cas 9 Futur 1 - Rejets en situation Pluie 6 mois, marée VE + vent de Nord-est, état futur

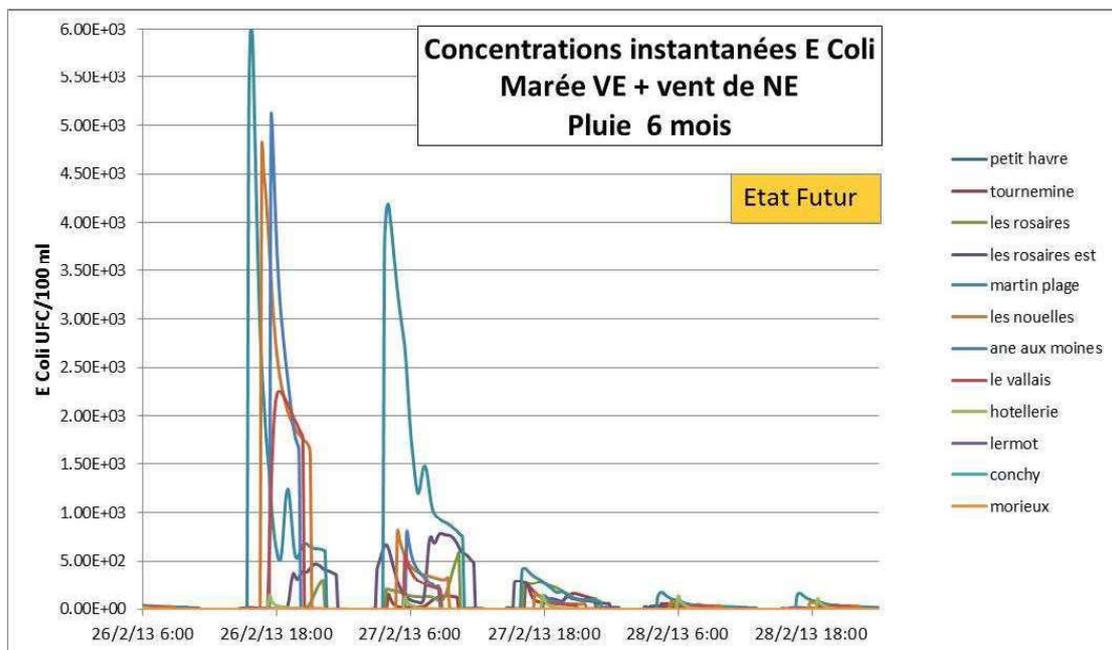


Figure 97 : Figure Cas 9 Futur 1

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	3 x 10 ²	-
Les Rosaires	5.8 x 10 ²	-
Les rosaires Est	7.8 x 10 ²	-
Martin Plage	6 x 10 ³	4h30
Les Nouelles	4.8 x 10 ³	4h30
Anse aux moines	5.1 x 10 ³	2h40
Le Valais	2.2 x 10 ³	3h00
Hôtellerie	1.5 x 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 64 : Synthèse Cas 9 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.5.4. Analyse des résultats – Etat Futur 1

Sur l'ensemble des conditions modélisées, suite à la réduction des déversements, on constate une amélioration des concentrations en mer.

Toutefois, de nombreux points de suivi restent impactés par des eaux de qualité « Mauvaise » ou « Moyenne ».

Ainsi, la réduction des déversements au niveau des DO ne suffit pas à améliorer la situation par rapport au fonctionnement actuel.

La contribution respective des différentes sources de rejet (STEP du Légué, STEP de Moulin Hery, STEP du Légué en mode dégradé et DO) est alors analysée dans le chapitre suivant, afin d'identifier la ou les origines des contaminations calculées par le modèle.

3.2.6. Etat futur 1 - Contributions respectives des différentes sources de rejet en mer

Les rejets en mer peuvent être analysés de manière différenciée pour chaque source de rejet. S'il paraît vain d'isoler chaque DO du réseau, il est en revanche possible de dissocier les points de rejet en mer :

- ▶ STEP Légué filière biologique ;
- ▶ STEP Légué by-pass (filière physico-chimique) ;
- ▶ STEP Moulin Hery ;
- ▶ DO se déversant dans le Gouet ;
- ▶ DO se déversant dans le Gouedic.

L'objectif de cette analyse est d'observer si une ou plusieurs sources de rejet sont à l'origine des fortes concentrations observées lors d'épisodes de pluies mensuelle et semestrielle. Si tel est le cas, il sera alors possible d'identifier la ou les sources de rejets responsables pour concentrer par la suite les efforts de traitement/remédiation sur les sources incriminées.

3.2.6.1. STEP Légué

3.2.6.1.1. STEP Legué - Etat futur 1 - Filière biologique - Pluie mensuelle – marée seule

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 65 : Synthèse STEP Legué Filière biologique - Cas 4 Futur 1 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.1.2. STEP Legué - Etat futur 1 – Filière Biologique - Pluie mensuelle – Vent de Sud-ouest

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	1.4 x 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 66 : Synthèse STEP Legué Filière biologique - Cas 5 Etat futur 1 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.1.3. STEP Legué – Filière Biologique - Etat futur 1 - Pluie mensuelle – Vent de Nord-est

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	1.3 x 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 67 : STEP Legué Filière biologique - Synthèse Cas 6 Etat futur 1 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.1.4. STEP Legué – Filière Biologique - Etat futur 1 - Pluie semestrielle – marée seule

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	1.1 x 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 68 : Synthèse STEP Legué Filière Biologique - Cas 7 Etat futur 1 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.1.5. STEP Legué – Filière Biologique - Etat futur 1 - Pluie semestrielle – Vent de Sud-ouest

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	1.8 x 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 69 : STEP Legué – Filière Biologique - Synthèse Cas 8 Etat futur 1 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.1.6. STEP Legué – filière Biologique - Etat futur 1 - Pluie semestrielle – Vent de Nord-est

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	1.7 x 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	< 10 ²	-
Le Valais	< 10 ²	-
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 70 : STEP Legué Filière Biologique - Synthèse Cas 9 Etat Futur 1 - Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.2. STEP Légué – By-Pass – Filière Physico-chimique – Etat futur 1

3.2.6.2.1. STEP Légué - By-Pass – Etat futur 1 - Pluie mensuelle – marée seule

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	< 10 ²	-
Anse aux moines	4 x 10 ²	-
Le Valais	3.5 x 10 ³	2h50
Hôtellerie	< 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 71 : Synthèse STEP Légué – By Pass – Etat futur 1 - Cas 4 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.2.2. STEP Legué – By-pass – Etat futur 1 - Pluie mensuelle – Vent de Sud-ouest

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	< 10 ²	-
Les Rosaires	< 10 ²	-
Les rosaires Est	< 10 ²	-
Martin Plage	< 10 ²	-
Les Nouelles	5 x 10 ²	-
Anse aux moines	1.3 x 10 ³	0h40
Le Valais	2 x 10 ³	2h40
Hôtellerie	1.5 x 10 ³	2h00
Lermot	1.7 x 10 ³	1h30
Conchyliculture	4.4 x 10 ³	0h30
Morieux	3.1 x 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 72 : Synthèse STEP Legué – By-pass – Etat futur 1 - Cas 5 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml

3.2.6.2.3. STEP Legué – By Pass – Etat futur 1 - Pluie mensuelle – Vent de Nord-est

Point suivi	Valeur maximum atteinte*	Durée de dépassement 10 ³ E. Coli UFC / 100 ml
Petit Havre	< 10 ²	-
Tournemine	1.1 x 10 ²	-
Les Rosaires	2.2 x 10 ²	-
Les rosaires Est	3.5 x 10 ²	-
Martin Plage	4.6 x 10 ³	2h00
Les Nouelles	3.5 x 10 ³	4h30
Anse aux moines	3.7 x 10 ³	2h40
Le Valais	7 x 10 ²	-
Hôtellerie	1.6 x 10 ²	-
Lermot	< 10 ²	-
Conchyliculture	< 10 ²	-
Morieux	< 10 ²	-

*Classement : BON, MOYEN, MAUVAIS

Tableau 73 : STEP Legué By-Pass – Etat futur 1 - Synthèse Cas 6 : Valeurs maximales atteintes et durée de dépassement de concentrations > 10³ E. Coli UFC / 100 ml